

Sanodal Vert 3LW

Page 1

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: oui
Classe: D2B

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie

Identification de la compagnie:	Clariant (Canada) Inc. 2 Lone Oak Court Toronto, Ontario, M9C 5R9 N° de téléphone: +1 514-832-2559
	Information sur la substance/préparation: ESHA Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505 Canada.PS@Clariant.com
	N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial: Sanodal Vert 3LW
Numéro du produit: 102785
Famille chimique: Colorant azoïque/ complexe de chrome anionique
Usage: Colorant à l'aluminium

Section 02 - Identification des dangers**Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux causera de l'irritation. Le contact avec la peau ou l'inhalation peut causer de l'irritation.

Chrome: le chrome et certains de ses composés ont été rapportés comme causant des dommages aux poumons conduisant à une atteinte cumulative à ceux-ci. Seul l'espèce hexavalente du chrome (CAS# 18540- 29-9) est inscrite au groupe 1 de IARC (cancérogène humain). Les autres composés du chrome sont inscrits au groupe 3 de IARC (preuve inadéquate). Une dermatite peut être causée par un contact répété avec certains composés du chrome. Une sensibilisation peut survenir lors de contacts répétés. Ce composant est l'espèce trivalente du chrome et n'est pas l'espèce hexavalente du chrome.

Inscrit comme produit cancérogène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients**Ingrédients dangereux:**

Composant	Numéro CAS	Concentration
Chromate(3-), [4-amino-5-(hydroxy-kO)-6-[[2-(hydroxy-kO)-4-nitrophenyl]azo-kN1]-1,7-	371973-51-2	10 - 30 %

Sanodal Vert 3LW

Page 2

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

naphthalenedisulfonato(4-)] [2-
[[5-(aminosulfinyl)-2-(hydroxy-
kO)phenyl]azo-kN2]-3-(oxo-
kO)-N-phenylbutanamidato(2-)]-
, trisodium

Chrome élémentaire

7440-47-3

1 - 5 %

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: non applicable

Moyens d'extinction: tous

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion:

Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxydes de chrome
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: < 10 J

Risque d'explosion de poussière.

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition.

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention

Précautions lors de la manipulation:

Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Stocker à température ambiante.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Chromium, metal (Metallic)	7440-47-3	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	8-hour, time-weighted average		0.5 mg/m ³
Hexylene glycol	107-41-5	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	Ceiling limit	25 ppm	

Protection respiratoire: Respirateur avec un filtre à poussière

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Autre équipement de protection: Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État: granulé
Couleur: bleu-vert
Odeur: non précisé
pH: 8 - 8.5 (56 g/l)
Solubilité dans l'eau: 56 g/l (20 °C)
soluble
Point de fusion : non applicable

Sanodal Vert 3LW

Page 4

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Point d'ébullition : non applicable

Densité en vrac: env. 800 kg/m³

Section 10 - Stabilité et réactivité

Stabilité chimique: Stable

Polymérisation dangereuse: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

**Incompatibilité avec
(Conditions à éviter) :** Aucun(e) à notre connaissance.

**Produits de décomposition
dangereux :** aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux
notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë DL50 > 2,000 mg/kg (rat)
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Irritation cutanée: Non irritant. (lapin)
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation oculaire: Irritant(e) (lapin)
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation: non sensibilisant (cochon d'Inde)
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Autre information pertinente à la toxicité:

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sont celles obtenues à partir des propriétés des constituants.

Section 12 - Informations écologiques**Informations sur le produit:**

Biodégradation: Cette propriété est spécifique à la substance et ne peut donc pas être conférée aux préparations.

Toxicité sur les poissons: CL50 > 100 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
Méthode: Valeur relative à la substance active, déterminée par OCDE 203

Toxicité sur les daphnies: CE50 19 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Méthode: valeur relative à la substance active, déterminée par OCDE 202

Toxicité sur les bactéries: CI50 > 100 mg/l (boue activée)
Méthode: Valeur relative à la substance active, déterminée par OCDE 209

Sanodal Vert 3LW

Page 5

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Remarques:

Le produit ne contient pas d'halogènes organiques influençant la valeur en AOX.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sont celles obtenues à partir des propriétés des constituants.

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Section 14 - Information sur le transport

TDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

LIS: non

LES: oui

Le produit n'est pas inscrit sur la LIS, mais il y a une limite d'importation qui s'applique à Clariant (Canada) et qui leur permet d'importer/vendre le produit.

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire: non

Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non**INRP** oui**Statut TSCA:**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations**SIMDUT**

Irritant pour les yeux.
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Sanodal Vert 3LW

Page 6

Référence : KS15921

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.